

Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration

RNCP15264 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1401, G1403, G1402
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	22/08/2017

Certificateur(s)

Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) - Réseau Negoventis

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable d'un centre de profit tourisme, hôtellerie, restauration a pour mission de gérer et d'administrer l'établissement dont il a la charge. Dans un objectif de rentabilité et dans le respect de la charte qualité de l'établissement et les normes d'hygiène et de sécurité, il assure la commercialisation de son offre de services, le management du personnel et la gestion de son établissement. Il a la responsabilité de l'atteinte des objectifs et des résultats financiers.

Dans ce cadre ses principales activités sont les suivantes :

Assurer le management des équipes d'hébergement, de restauration, et d'animation permanentes et saisonnières

Concevoir et développer la commercialisation de l'établissement THR et de son offre produits / services

Assurer la gestion financière et la rentabilité du centre de profit

Piloter la gestion combinée de la production et des différents services aux clients.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Dans le cadre d'un établissement THR :

Définition d'une organisation opérationnelle

Recrutement des hommes et des équipes, animation et suivi

Gestion des ressources humaines et relations sociales dans le respect du droit du travail et de la convention collective

Définition et développement d'une stratégie et d'un plan d'action commerciale, en lien avec la classification des établissements THR en vigueur

Commercialisation de l'offre (produits / services) au plan local, national et international, en utilisant les circuits multicanaux d'information et de communication

Promotion et représentation de l'établissement, au plan local, national ou international

Définition, chiffrage et anticipation de la stratégie financière

Garantie de la rentabilité financière

Analyse des résultats financiers et commerciaux et mise en place de mesures correctives

Pilotage et coordination, au quotidien, de l'activité combinée des différentes équipes

Respect et application des normes Hygiène / Qualité / Sécurité / Environnement liées à chaque type d'activité

Gestion de la relation client

Maintien et optimisation de la qualité de service.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Hôtellerie traditionnelle, de loisirs ou d'affaires; Hôtellerie / Restauration; Restauration; Hébergement touristique; Hôtellerie de plein air; Club et village de vacances

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant à la direction en hôtellerie-restauration; Responsable de restauration; Directeur d'hôtellerie de plein air; Directeur de résidence de tourisme; Exploitant de camping; Exploitant de chambres d'hôtes; Exploitant de gîte rural; Exploitant de structure d'hébergement touristique; Gérant de camping; Gérant de restaurant et/ou d'hôtel...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 922
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	33 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine :

- Le président du jury
- Un représentant des salariés
- Un représentant des employeurs
- Un représentant de l'organisme de formation

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 22/08/2017

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP23940

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.negoventis.cci.fr
Site du réseau Negoventis

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15264/>